

Image not found or type unknown



Je ne sais pas quoi faire aider moi .

Par **koebel**, le **03/11/2009 à 13:21**

Bonjour,rnJ'ai un enfant dont je n'ai pas la garde , mais mon ex mari me demande de payer la moitié de la cantine , dois je là payer ?

Par **jeetendra**, le **03/11/2009 à 13:54**

bonjour, la réponse est oui, meme divorcé, séparé, vous devez contribuer à proportion de vos revenus à l'entretien et à l'éducation de votre enfant, bon après-midi à vous.